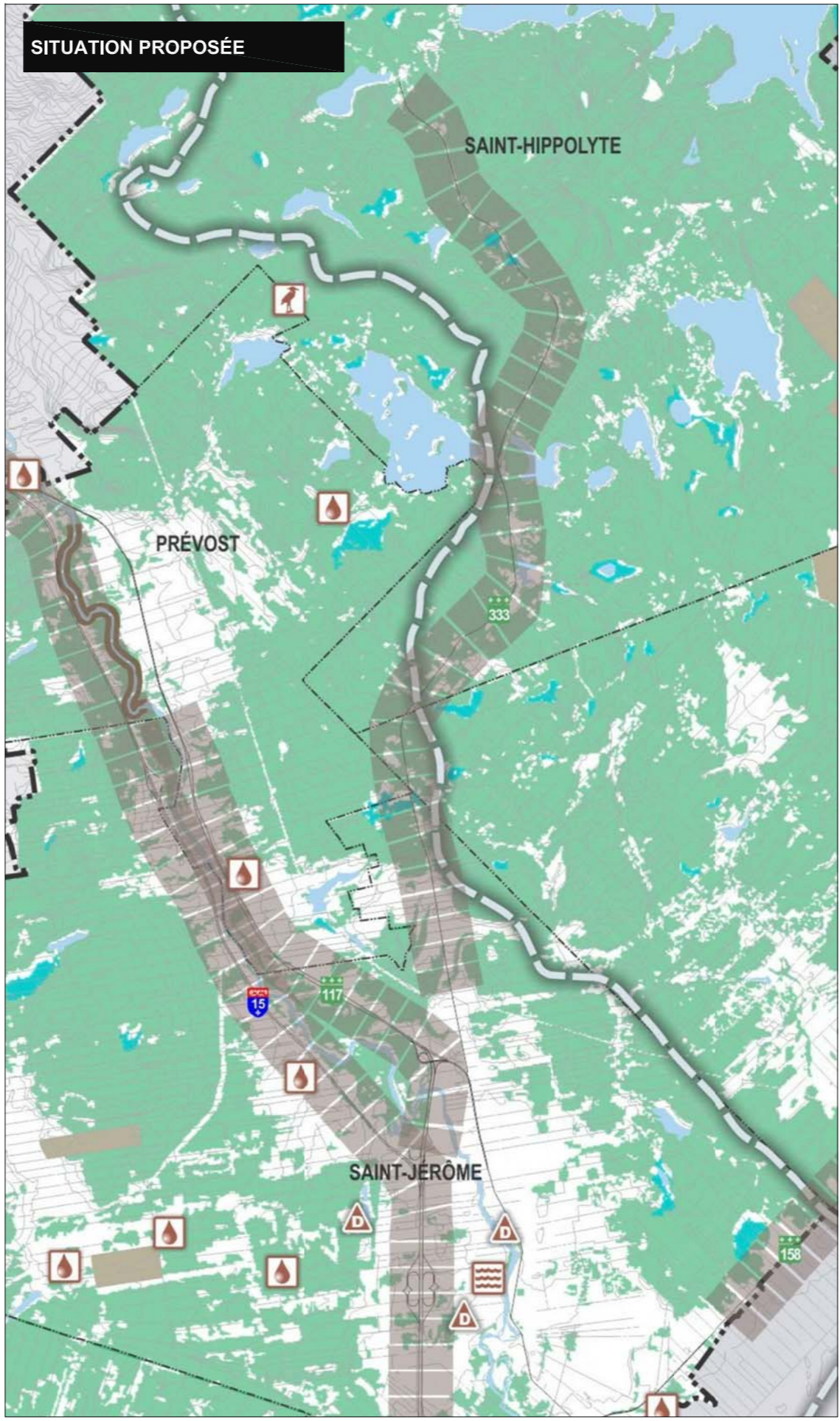
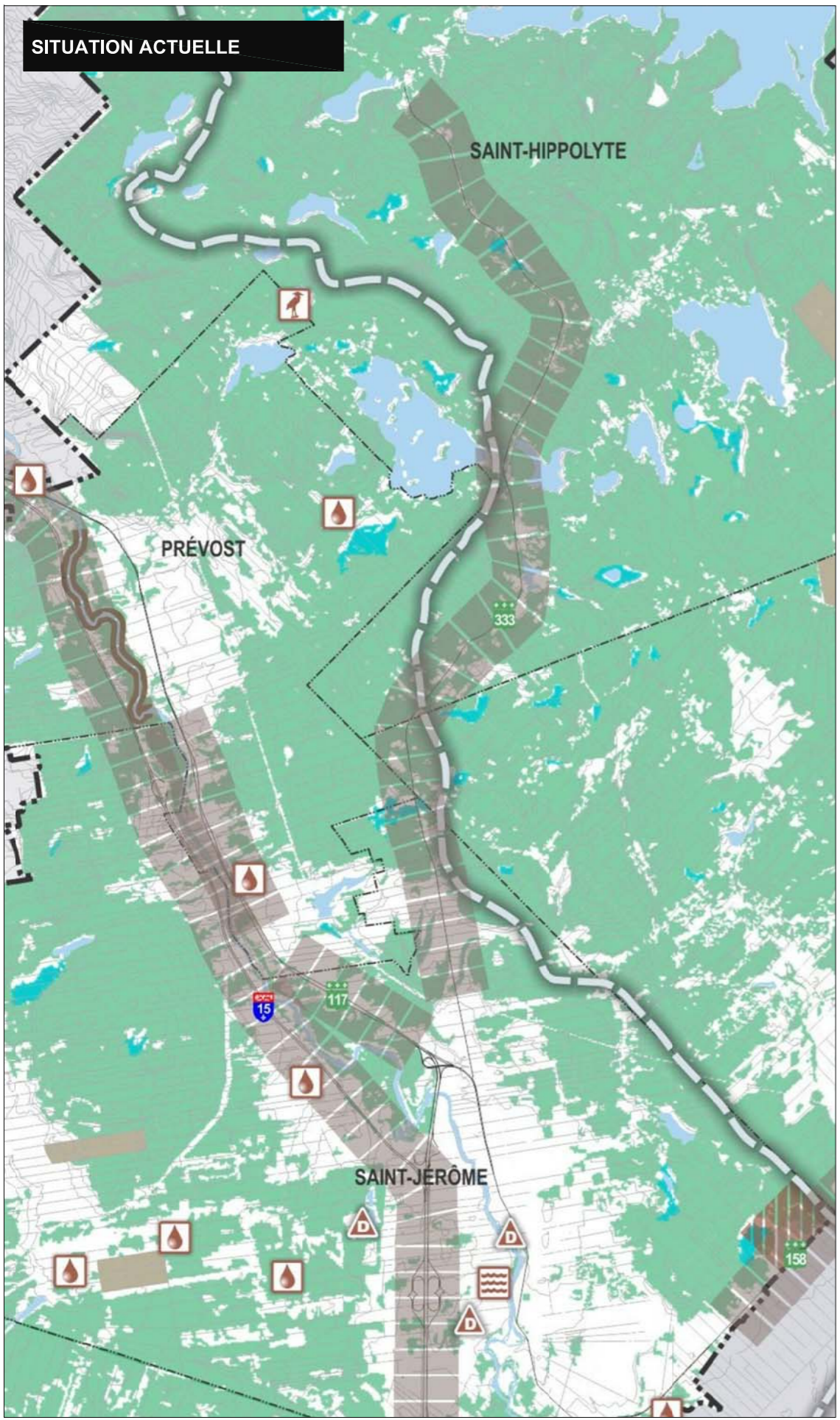


**ANNEXE E**

PLAN 4

INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES ET CONTRAINTES



Règlement numéro 266-13 modifiant le plan 4 «Intérêts écologiques et contraintes» du règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites du territoire de Saint-Hippolyte et de la MRC de la Rivière-du-Nord, d'ajouter le tronçon de zone de niveau sonore élevé le long de l'autoroute 15 - route 117 à Saint-Jérôme, de supprimer le périmètre de compostage et de traitement de boues de fosses septiques sur le territoire de Saint-Jérôme et de modifier le libellé de la légende relative au périmètre d'élimination, d'entreposage et de traitement de matières résiduelles ainsi que de traitement et de compostage de boues de fosses septiques

- MILIEUX SENSIBLES**
- AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE
  - AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES
  - HÉRONNIÈRE
  - MILIEU FORESTIER
  - BASSIN VERSANT
  - PRISE D'EAU
- ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES**
- ZONE INONDABLE
  - ZONE SUJETTE AUX INONDATIONS PAR EMBÂCLE
  - ZONE SUJETTE AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN
  - ZONE SUJETTE AUX MOUVEMENT DE TERRAIN (VOIR ANNEXE)
  - MILIEU HUMIDE
- ZONES DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES**
- PÉRIMÈTRE D'ÉLIMINATION, D'ENTREPOSAGE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, AINSI QUE DE TRAITEMENT ET DE COMPOSTAGE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET AUTRES MATIÈRES
  - PÉRIMÈTRE DE COMPOSTAGE ET DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET AUTRES MATIÈRES
  - SITE DE DÉCHETS DANGEREUX
  - ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ
  - SITE D'EXTRACTION ABANDONNÉ OU EN OPÉRATION

**ANNEXE «E»**

A. Lépinoux  
préparé par

N. Martin  
approuvé par

V. Ross  
dessiné par

302 B-000014  
dossier

Mars 2013  
date

maire \_\_\_\_\_

secrétaire-trésorier \_\_\_\_\_

